

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/04/2026

Référence
<b>2026-25</b>

L' an 2026 et le 13 Avril à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie - Salle de Conseil sous la présidence de CEDILLE Nicolas, Maire

Objet de la délibération
<b>Désignation de représentant de la commune au Syndicat Mixte des 4 Vallées (SM4V)</b>

**Présents** : M. CEDILLE Nicolas, Maire, M. ALIX-TABELING Grégoire, Mme DAGORNE Jessica, Mme DE SAN LORENZO Catherine, M. DORE Patrick, Mme HEUZE Maryline, Mme JURATOVAC Maria, M. KOWALSKI Dimitri, M. LEBAS Géraud, Mme LEMONY Maëlle, Mme MEJANE Anaëlle, Mme NOWAK Adrienne, Mme RODRIGUEZ Pauline, M. WELSCH Mathieu

**Excusé(s) avant donné procuration** : M. BAURIN Nicolas à Mme RODRIGUEZ Pauline

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

**A été nommé(e) secrétaire** : M. KOWALSKI Dimitri

### **Objet de la délibération : Désignation de représentant de la commune au Syndicat Mixte des 4 Vallées (SM4V)**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'en application des statuts des Syndicats mixtes, il y a lieu de procéder à l'élection de délégués titulaires et suppléants qui représenteront la commune au sein de ces syndicats.

Date de la convocation
07/04/2026

Les délégués intercommunaux sont les représentants des communes au sein des syndicats intercommunaux.

Date d'affichage
07/04/2026

La durée du mandat d'un délégué est de 6 ans ; il est lié à celui du conseil municipal qui l'a désigné.

Vote
<b>à l'unanimité</b>
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Chaque commune membre est représentée, au sein du comité syndical, par 2 délégués titulaires, sauf dispositions contraires prévues dans les statuts (art L.5212-7).

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Melun  
Le : 14/04/2026

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations. Il est proposé de voter à mains levée, La proposition est adoptée à l'unanimité.

Et

Publication ou notification du :

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ;**

**ELIT** comme délégués représentant la commune de Fontaine-le-Port au sein du syndicat Mixte des 4 Vallées:

#### **Délégués titulaires :**

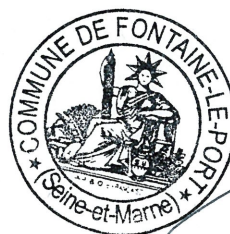
Monsieur Mathieu WELSCH  
Madame Pauline RODRIGUEZ

#### **Délégués suppléants :**

Madame Catherine DE SAN LORENZO

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 14/04/2026



Le Maire  
Nicolas CEDILLE